

PRODUITS CHIMIQUES

- **Stockez sur bac de rétention** (peinture, huiles, solvants...) sur le terre-plein avec une capacité de 100% du volume stocké, rétention vide et propre, contenant fermé
- **Fournir les Fiches de Données de Sécurité en amont du séjour** ainsi que les volumes de peinture prévus
- Tenir quotidiennement un registre des peintures présentes
- À l'issu du séjour, fournir le nombre de jours d'application peinture, les volumes réellement appliqués et leur teneur en COV
- **Interdiction de rejeter** des eaux grises ou noires ainsi que des produits polluants dans le port, dans les réseaux d'eaux pluviales, dans le réseau de collecte des eaux de carénage ou sur le terreplein

BRUIT

Travaux de nuit interdits (22h-7h), dimanche et jours fériés

Les travaux ne doivent pas générer d'augmentation du bruit >5 dB(A) de 7 à 22h les jours ouvrables

Maximum 70dB(A) en limite de propriété

Identification des zones à risque d'explosion ou d'incendie (plan et affichage)

Permis de feu obligatoire dans ces zones

DECHET ET PROPRETE

Ramassez tous vos déchets

- Zéro déchet au sol ou dans l'eau
- Videz les bennes avant qu'elles ne débordent
- Triez les déchets (dangereux, valorisables...) et éliminer les via un prestataire agréé (tenez à disposition les bordereaux de suivi)

Commande de bennes via Carenco possibles

En fond de forme :

- Rejetez uniquement les eaux de carénage
- Récupérez les résidus, les macro déchets, les hydrocarbures et les huiles.

INCIDENT ENVIRONNEMENTAL

Dotez-vous de moyens antipollution

adaptés à l'activité pour traiter un déversement accidentel (absorbant, kit antipollution...) et appliquer les consignes Carenco en cas de pollution (Cf. affichage)

Collectez vos absorbants souillés

Kit antipollution Carenco en complément si nécessaire

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE

- **Agir en cas de fuite** sur vos équipements (eau, air chaud...), couper immédiatement et réparer
- **Couper les équipements qui ne servent pas**
- **Recourir à des procédés économes**

INTERDITS

- **Utilisation de peinture et de solvant Cancérigène** - Mutagène et Reprotoxique : mention de dangers H340, H350 et H360 (i, f ou d) ainsi que les halogénés H341 et H351 
- Rejet de COV supérieur à 330kg par jour (et >24 kg/h)
- Pulvérisation peinture si vent secteur NE >25 nœuds
- Sablage hors bâchage ou confinement
- Consommation de plus de 80 m3 d'eau par jour
- Stockage de :
 - Gaz inflammable cat. 1 et 2 (H220, H221) ou liquide extrêmement inflammable Cat 1 (H224) >1 tonne 
 - Peintures inflammables cat. 2 et 3 (H225, H226) >50 tonnes,
 - d'oxygène >2tonnes
 - d'acétylène ≥ 250kg (max 4 racks de 6 bouteilles)

Consommations Cale sèche 2025

- **2 416 m³ d'eau potable** consommés (village de 44 habitants)
- **277 123 kWh d'électricité** consommés (village de 120 habitants)

Pour économiser, on agit, on réduit !